Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Prospective Planification Habitat
Dossier suivi par :
Sonia BARON
Tél. : 05.49.06.89.63
sonia.baron@deux-sevres.gouv.fr

n° 61

Niort, le 22 MARS 2019

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Viennay avec la déclaration de projet relative à la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit l'Hermitage.

La commission du 15 mars 2018 a examiné ce dossier au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, qui permet à titre exceptionnel, de délimiter dans les zones agricoles et naturelles, des secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées où des constructions peuvent être autorisées.

Après débat, la commission s'est prononcée favorablement à la mise en compatibilité du PLU considérant que l'ancien usage du terrain pour l'enfouissement de déchets ménagers et son classement en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement au titre des sols pollués confirment la perte du caractère agricole de la parcelle et la présence d'une pollution pérenne permettant d'y envisager la construction d'un parc photovoltaïque au sol.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire de séance,

Gilles DUMARTIN

Monsieur Xavier ARGENTON
Président de la communauté de communes de
Parthenay-Gâtine
2 rue de la citadelle
79205 PARTHENAY Cedex